

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 26 mai 2014**

CP2014\_05\_10  
id. 694

*L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

**PROJET DE VENTE DE LA MAISON SITUÉE 59 FAUBOURG  
LACAPELLE À MONTAUBAN**

---

Cette maison d'habitation est construite sur la parcelle BR 69, d'une contenance de 774 m<sup>2</sup>. Il s'agit d'une maison de ville sur deux niveaux, d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup>. Elle nécessite des travaux de rénovation.

Le Conseil Général la louait pour les besoins du Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ( DASEN ). Depuis le mois d'août 2013, l'avantage logement a été supprimé à ces fonctionnaires de l'État. Elle est donc libre d'occupation depuis lors.

L'action du Département ne nécessite pas de conserver ce bien immobilier, aussi je vous propose de le vendre.

L'estimation de France Domaine s'établit à 250 000 €.

Je vous propose le mode opératoire suivant :

- une annonce faisant état de notre intention de vendre ce bien est insérée dans la presse locale, elle renvoie à notre site internet sur lequel les acquéreurs potentiels pourront visualiser un dossier comportant photographies et plans ;

- nous indiquons que les offres devront être faites sous double enveloppe adressée à Monsieur le Président du Conseil Général, avec une date limite. Nous empruntons ainsi au formalisme des marchés publics ;

- nous pourrions fixer un prix de réserve à 250 000 €, l'annoncer aux enchérisseurs, attribuer au plus offrant. Si aucune offre n'atteignait ce seuil, ce dossier vous serait à nouveau présenté pour décision.

Cette procédure, transparente, n'occasionne aucun frais à la Collectivité, hormis le Diagnostic de Performance Énergétique ( DPE ), qui est en cours de finalisation par un expert.

Si ce projet recueille votre assentiment, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### **LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Autorise Monsieur le Président à procéder à la vente de la maison d'habitation sise 59 faubourg Lacapelle à Montauban ;
- Décide que la vente se fera au meilleur enchérisseur, et ce pour un montant égal ou supérieur à l'estimation des Domaines, soit 250 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents se rapportant à cette vente, notamment l'acte notarié.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,